

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA  
TENUE LE 9 AVRIL 2025 À 17 H 30  
AU PETIT THÉÂTRE DU VIEUX NORANDA**

---

À la 23<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, des sociétaires de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda, tenue au Petit Théâtre du Vieux Noranda, le mercredi 9 avril 2025, assistent 85 membres incluant les administrateurs et gestionnaires sous la présidence de M. Alexandre Maheux-Cousineau.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants, déclare l'assemblée officiellement ouverte et invite les membres à prendre une part active à l'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale présente l'ordre du jour de la présente assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2024
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Présentation du rapport annuel au 31 décembre 2024
7. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
8. Proposition sur le partage des excédents annuels (vote en différé)
9. Rapport du comité de mise en candidatures
10. Élection des membres du conseil d'administration
11. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
12. Période de questions
13. Ajournement de l'assemblée
14. Publication des résultats et levée de l'assemblée

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité:**

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

Le vote est demandé. L'ordre du jour est accepté.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 AVRIL 2024**

Le procès-verbal étant disponible sur le site de la Caisse préalablement à l'assemblée, le président indique qu'il n'est pas requis d'en faire la lecture ou de le résumer.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2024 tel que rédigé.

Le vote est demandé. Le procès-verbal de l'AGA du 7 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

**4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président, M. Maheux-Cousineau, se fait le porte-parole des membres du conseil d'administration et trace les grandes lignes de la dernière année.

**5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

Le président du conseil d'administration mentionne qu'au cours de l'année 2024 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;

- La Caisse a octroyé 1 contrat de biens et de services au montant de 3 000 \$ en respect des règles déontologiques à des personnes visées par le Code de déontologie.

## 6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les résultats financiers sont présentés sous la forme d'une capsule vidéo. Les résultats démontrent l'excellente santé financière de la Caisse. La directrice générale valide à savoir s'il y a des questions. Elle résume l'évolution des actions de la Caisse centrées sur les besoins des membres.

Aucune question n'est posée.

## 7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Anne-Marie Belzile, directrice des communications, fait état de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu au cours de l'année 2024. Les priorités d'investissements découlant du Plan d'engagement et de proximité sont présentées, de même que les nombreuses implications de la caisse dans son milieu en cohérence avec ces priorités d'investissement.

## 8. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

La directrice générale présente le projet de répartition des excédents annuels tel qu'il a été recommandé par le conseil d'administration. Elle indique que la proposition soumise est le scénario le plus avantageux pour les membres de même que le plus élevé permis par la norme financière. Ce partage des excédents fera l'objet d'un vote en différé.

|                                                      |                |
|------------------------------------------------------|----------------|
| Excédents avant ristournes aux membres               | 15 564 000 \$  |
| Virements réglementaires et autres ajustements       | (2 575 000) \$ |
| • Affectation / utilisation des réserves plus-values | (3 388 000) \$ |

|                                                             |                      |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|
| • Autres éléments du résultat                               | 499 000 \$           |
| • Utilisation du FADM net d'impôt 2024                      | 316 000 \$           |
| • Ajustement de la ristourne (année précédente)             | (2 000) \$           |
| <b>Solde des excédents à répartir</b>                       | <b>12 989 000 \$</b> |
| Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM | (1 969 000) \$       |
| • Ristourne                                                 | (2 121 000) \$       |
| • Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne               | 602 000 \$           |
| • Affectation au FADM                                       | (450 000) \$         |
| Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)  | 0 \$                 |
| Affectation à la réserve générale                           | (11 020 000) \$      |
| <b>Solde des excédents à répartir</b>                       | <b>0 \$</b>          |

La directrice poursuit avec la proposition de répartition des ristournes recommandée par le conseil d'administration, soit :

| <b>Proposition de versement pour l'année 2024</b> | <b>Montant</b>      |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| Ristournes aux membres                            | 2 117 699 \$        |
| Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)    | 450 000 \$          |
| <b>Total</b>                                      | <b>2 567 699 \$</b> |

Voici la répartition de la ristourne aux membres :

| RISTOURNE VOLUMES          | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME             |                | ÉQUIVALENT<br>EN MILLIERS<br>DE \$ |
|----------------------------|-----------------------------------------|----------------|------------------------------------|
|                            | PARTICULIERS                            | ENTREPRISES    |                                    |
| Comptes                    |                                         |                | <b>244</b>                         |
| Épargne et placements      |                                         | <b>0,52 \$</b> | <b>210</b>                         |
| Fonds                      |                                         |                | <b>73</b>                          |
| Prêts et marges de crédit  |                                         |                | <b>533</b>                         |
| RISTOURNE ASSURANCES       | <b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>        |                | <b>375</b>                         |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT | <b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b> |                | <b>181</b>                         |
| RISTOURNE PRODUITS         | Montant de <b>50 \$</b>                 |                | <b>392</b>                         |

|                                                                                           |                                                              |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------|
| Ristourne services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine <sup>2</sup> | Montant de <b>23 \$</b> / 1 000 \$ honoraires et commissions | <b>109</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------|

|                                         |              |
|-----------------------------------------|--------------|
| <b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b> | <b>2 117</b> |
|-----------------------------------------|--------------|

Le président indique que cette proposition concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après la présente assemblée. Les membres auront les 4 prochains jours pour se prononcer sur cette proposition.

À la suite de ces explications, **il est dûment proposé et appuyé :**  
Que le projet de partage des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit accepté tel que recommandé.

***Cette proposition sera soumise au vote électronique en différé à l'intention des membres et devra être approuvée à la majorité des voix exprimées.***

## 9. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

La présidente du Comité de mise en candidature informe l'assemblée que tous les bulletins de mises en candidature sont conformes au règlement et ont été reçus dans les délais prévus. De plus, les candidats possèdent tous des compétences recherchées par le conseil d'administration en lien avec son profil collectif enrichi.

## 10. ÉLECTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La vice-présidente agit à titre de présidente d'élection considérant que le président est lui-même candidat, tel que prévu dans le Règlement intérieur de la Caisse. Considérant que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus par acclamation, pour 3 ans, aux postes d'administrateurs :

- M. Alexandre Maheux-Cousineau
- Mme Martine Rioux
- Mme Alexandra Savard
- M. Martin Villemure

## **11. PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS**

Le président rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents incluant les ristournes. Un vote favorable à la proposition permettra à la Caisse de pouvoir verser aux membres la ristourne à laquelle ils ont droit.

Le président indique aux membres que dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 13 avril 2025, et que seuls les membres de plein droit pourront voter. Les membres peuvent voter par AccèsD Internet, par AccèsD mobile ou par les bornes de votation disponibles en caisse.

Le président informe les membres que dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur notre site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Le président explique les étapes qu'un vote négatif engagerait.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les membres à s'exprimer et à poser leur question.

Un membre se demande pourquoi la somme recommandée en FADM de 450 000\$ a diminué en 2024 versus le total de 500 000\$ octroyé pour 2023. La direction mentionne que la Caisse maintient un solde au FADM qui permet de verser un peu plus que le montant provenant des ristournes dans l'année et que ce montant incluait aussi les dons et commandites qui sont à part. Il faut aussi considérer le retour d'impôt qui s'ajoute. Le montant recommandé pour le virement au FADM de cette année est plus élevé de 50 000\$ versus la recommandation de 400 000\$ de l'an dernier.

Un membre demande si cette recommandation de ristournes est au maximum de ce qui est recommandé par la Fédération. La direction confirme que le maximum autorisé par la Norme sur l'affectation des excédents est en effet recommandé en ristournes

aux membres soit, 2 567 699 \$. La répartition entre la ristourne individuelle et la ristourne collective est cependant à la discrétion des caisses.

Un membre tient à féliciter les intervenants pour la présentation qui était très clair. Il souligne qu'il déplore mais comprend que le guichet automatique situé dans les locaux de la ville de Rouyn-Noranda ne soit accessible que durant les heures d'ouverture de la Ville. La direction prend note du commentaire et explique qu'il s'agit d'une entente commune en lien avec la situation d'itinérance accrue au centre-ville.

### **13. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Le président remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée générale annuelle de la Caisse et les gagnants des prix de présence sont annoncés.

À 18 h 45, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda est ajournée.

*4 JOURS PLUS TARD – APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION*

### **14. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Lors de l'AGA 2025, 547 participants ont voté, et voici l'issue du vote :

- Répartition des excédents annuels incluant la ristourne

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ –

La date de versement de la ristourne sera bientôt communiquée.

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, l'assemblée est déclarée officiellement levée le 15 avril à 11 h 57.

---

Président

---

Secrétaire